Communauté
métropolitaine
de Québec

Bâtir. Dans un même esprit.



RAPPORT ANNUEL **2005**

Table des matières

3 Message du président sortant

5 Message du directeur général

6 Les temps forts de l'année 2005

8 La Communauté métropolitaine de Québec
8 Le territoire
9 Son mandat et ses compétences
11 Le conseil
12 Le comité exécutif
12 Les commissions
12 Le comité consultatif agricole

13 Réalisations 2005
13 Aménagement du territoire
16 Développement économique
18 Gestion des matières résiduelles
20 Environnement
23 Transport en commun métropolitain
25 Études métropolitaines

28 Les municipalités du territoire (population, superficie, potentiel fiscal et richesse foncière uniformisée)

29 États financiers vérifiés 2005

Ce document est conforme à la nouvelle orthographe.



Message du président sortant

À titre de président sortant de la Communauté métropolitaine de Québec, c'est avec plaisir que je vous présente ce rapport des activités 2005 de l'organisation.

Comme vous pourrez le constater à sa lecture, les élus membres de son conseil et de ses diverses commissions de même que l'ensemble du personnel de la Communauté ont tous eu à cœur, tout au long de l'année, de **Bâtir. Dans un même esprit**. Mettre en commun nos ambitions et nos forces et développer une vision commune de notre avenir nous permettra de préserver et d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble des citoyens de la région métropolitaine de Québec.

Les quatre premières années d'existence de la Communauté ont été à la fois productives et enrichissantes. En novembre dernier, la population élisait de nouveaux représentants municipaux. Il revient maintenant à ces derniers de poursuivre le travail amorcé et de faire en sorte que la Communauté métropolitaine de Québec continue d'être un véritable actif pour la région.

En terminant, je tiens à remercier tous mes collègues du conseil et des commissions de même que le personnel de la CMQ pour l'excellente collaboration dont ils ont fait preuve depuis les tout premiers instants de la Communauté.

Le président sortant,



JEAN-PAUL L'ALLIER

Message du directeur général



L'année 2005 a été l'aboutissement de démarches de planification et de réflexion à l'égard de la région métropolitaine de Québec.

En matière d'aménagement du territoire, la Communauté métropolitaine a adopté, en aout dernier, une vision stratégique à long terme de son développement. Il s'agit d'une première à l'échelle du territoire métropolitain. Cet énoncé constitue une des premières étapes de réalisation du prochain schéma métropolitain d'aménagement et de développement. On y retrouve les défis et les orientations à long terme à poursuivre en matière de développement économique, social, culturel, environnemental et d'aménagement du territoire.

Le développement économique a également été au cœur des démarches de planification de la CMQ au cours de l'année qui vient de s'écouler. À la suite de vastes consultations publiques tenues dans chacun des territoires, le plan des grands enjeux économiques de la région métropolitaine de Québec a été adopté en juin 2005. Pour chacun des neuf enjeux retenus par la Communauté, des orientations et des pistes d'action ont été proposées. De plus, des mesures de suivi ont été retenues pour faire partie intégrante du plan, lesquelles feront l'objet des travaux de la CMQ au cours de la prochaine année.

Dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, le plan de gestion élaboré par la CMQ pour les municipalités de la Rive-Nord a reçu l'approbation du gouvernement du Québec, permettant son entrée en vigueur en avril 2005. Dans le cadre du suivi et de la coordination de sa mise en œuvre, la CMQ, en collaboration avec les municipalités et les MRC de la Rive-Nord, a entrepris des travaux d'analyse concernant le compostage. De plus, elle a mené à terme une campagne de communication sur le réemploi qui a notamment donné lieu à la production d'un bottin des ressources disponibles et à sa distribution auprès des 263 000 foyers du territoire.

Le transport en commun métropolitain a également reçu une attention particulière de la CMQ. Le titre de transport en commun métropolitain a été reconduit pour une période de trois ans. En matière de financement, la CMQ a également fait des représentations afin que de nouvelles sources de revenus soient accordées au transport en commun.

La CMQ a finalement joué un rôle de soutien auprès des municipalités en produisant des études régionales qui permettent de porter un regard d'ensemble sur des problématiques qui touchent chacune des municipalités. Dans cette perspective, la CMQ a finalisé le dossier de l'imagerie satellitaire afin que ce nouvel outil de planification soit accessible à chacune des municipalités et MRC de la région métropolitaine de Québec.

Le directeur général,



MARC RONDEAU

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2005

JANVIER

- Début de l'analyse, par les commissions, des résultats des consultations sur la vision stratégique.
- Adoption, par le conseil, du document de consultation sur le *Plan des grands enjeux 2005-2010 du développement économique*.

FÉVRIER

- Distribution, aux municipalités et MRC, de la couverture complète du territoire métropolitain par des images satellitaires.
- Appui à la Coalition pour la sauvegarde et la mise en valeur du pont de Québec.
- Dépôt de l'étude « Concept et orientations d'aménagement d'un réseau vert et bleu unifié sur le territoire de la CMQ ».

MARS

- Prise d'acte du dépôt des orientations métropolitaines à l'égard du territoire agricole.
- Début des consultations publiques sur le projet de *Plan des grands enjeux 2005-2010 du développement économique*.
- Demande adressée au gouvernement du Québec de prendre les mesures nécessaires pour assurer le maintien et le développement à long terme du Jardin zoologique et du Parc Aquarium du Québec.

AVRIL

- Poursuite des consultations publiques sur le projet de *Plan des grands enjeux 2005-2010 du développement économique*.
- Entrée en vigueur du *Plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ Rive-Nord*.

MAI

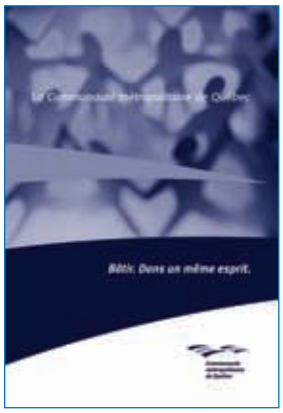
- Tenue, à Québec, de la conférence annuelle de l'Association internationale des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent, organisée par la CMQ.
- Assemblée métropolitaine sur le développement économique du territoire de la CMQ.

JUIN

- Adoption, par le conseil, du *Plan des grands enjeux 2005-2010 du développement économique* ainsi que du suivi à donner au *Plan*.
- Approbation, par le conseil, du *Plan stratégique de développement des services 2005-2014 du Réseau de transport de la Capitale*.
- Début de la réalisation d'une étude de faisabilité d'un équipement de traitement des matières compostables pour le territoire de la CMQ Rive-Nord.
- Commentaires de la CMQ dans le cadre des consultations menées par le gouvernement du Québec sur le financement du transport en commun.

JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
• Début des travaux entourant l'accueil des projets industriels d'envergure métropolitaine.	• Adoption, par le conseil, de l'énoncé de vision stratégique du développement du territoire de la CMQ. • Adoption de modifications au RCI sur les mesures de protection des cours d'eau dans la zone agricole située en amont des prises d'eau de Québec et de Lévis.	• Appui aux grands évènements touristiques sur le territoire métropolitain afin d'éviter la concurrence nuisible entre les régions du Québec. • Octroi d'un mandat d'étude sur l'harmonisation fonctionnelle des horaires et des services de transport en commun entre les deux rives. • Pressions exercées par la CMQ auprès du gouvernement du Québec afin que les municipalités soient adéquatement compensées pour les nouvelles dépenses rattachées à la collecte sélective.	• Lancement et distribution dans tous les foyers du territoire métropolitain Rive-Nord du *Bottin du réemploi*.	• Rapport du président sur la situation financière et dépôt du budget 2006.	• Acceptation, par la CMQ, du renouvellement de l'entente sur le laissez-passer métropolitain de transport en commun pour une période de trois ans. • Demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions d'un délai pour l'adoption du projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement.

LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC



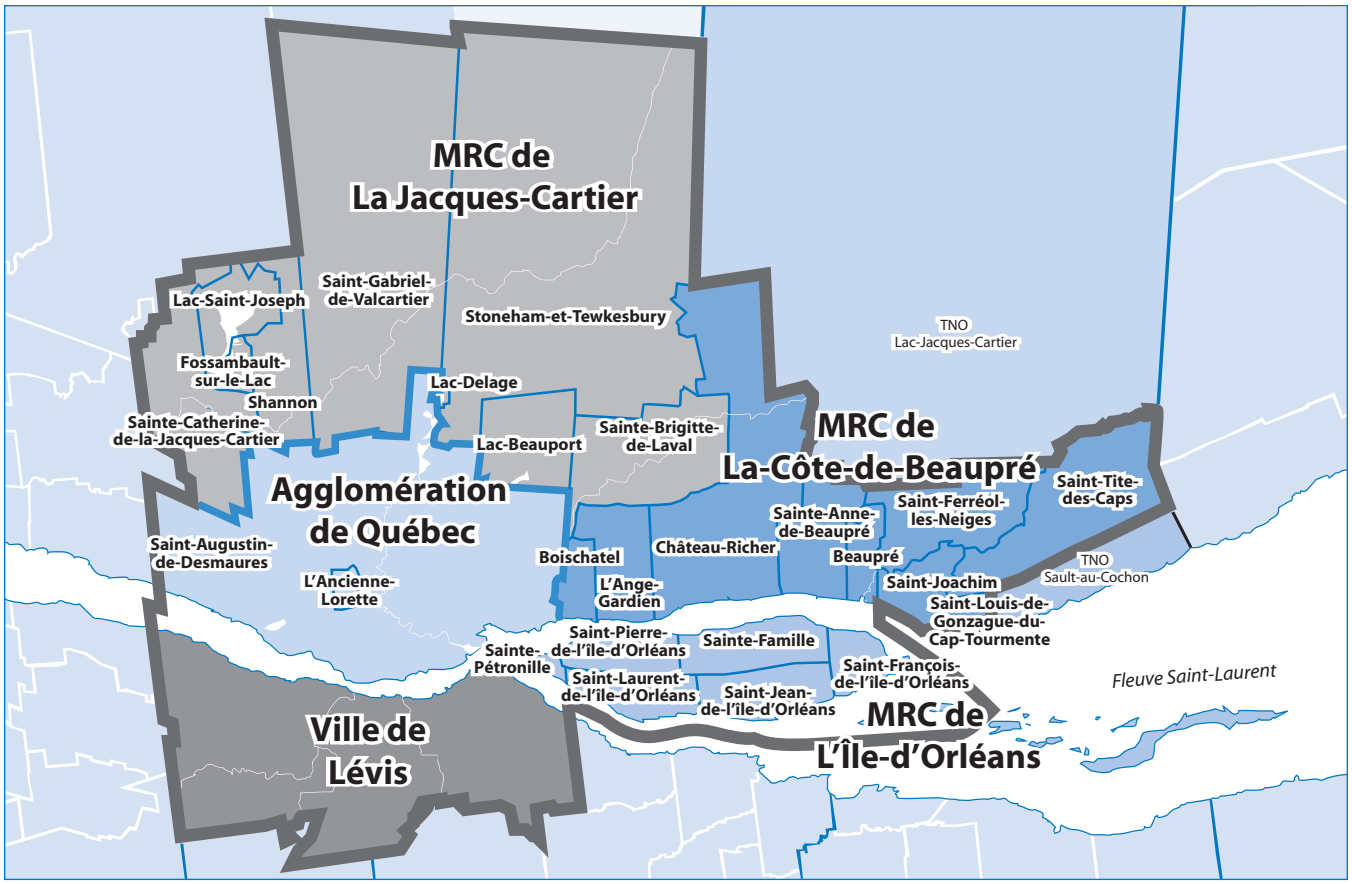
Portrait corporatif de la CMQ

Née en 2002, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a pour mission de développer une plus grande cohésion dans les interventions des municipalités et des MRC qui la composent. Sa structure administrative est légère et compte une quinzaine d'employés, pour un budget total de fonctionnement de trois millions de dollars.

« Bâtir. Dans un même esprit. » résume en quelques mots tout le défi que doit relever la CMQ : mettre en commun les ambitions et les forces de chacun afin de contribuer à maintenir le dynamisme et la qualité de vie qui caractérisent la région, tout en respectant les aspirations locales.

Le territoire

La CMQ regroupe 28 municipalités et 715 000 habitants, soit près de 10 % de la population du Québec. Elle couvre 3 347 kilomètres carrés en territoire municipalisé et, à des fins d'aménagement du territoire, un total de près 9 500 kilomètres carrés en y ajoutant les territoires non organisés.





Son mandat et ses compétences

La Communauté métropolitaine de Québec doit proposer et communiquer une vision globale du développement de son territoire en lien avec les champs de compétence qui lui ont été accordés par le législateur. Organisme de coordination et de planification, la CMQ fait des actions qui, ultimement, ont des répercussions dans la vie des citoyens.

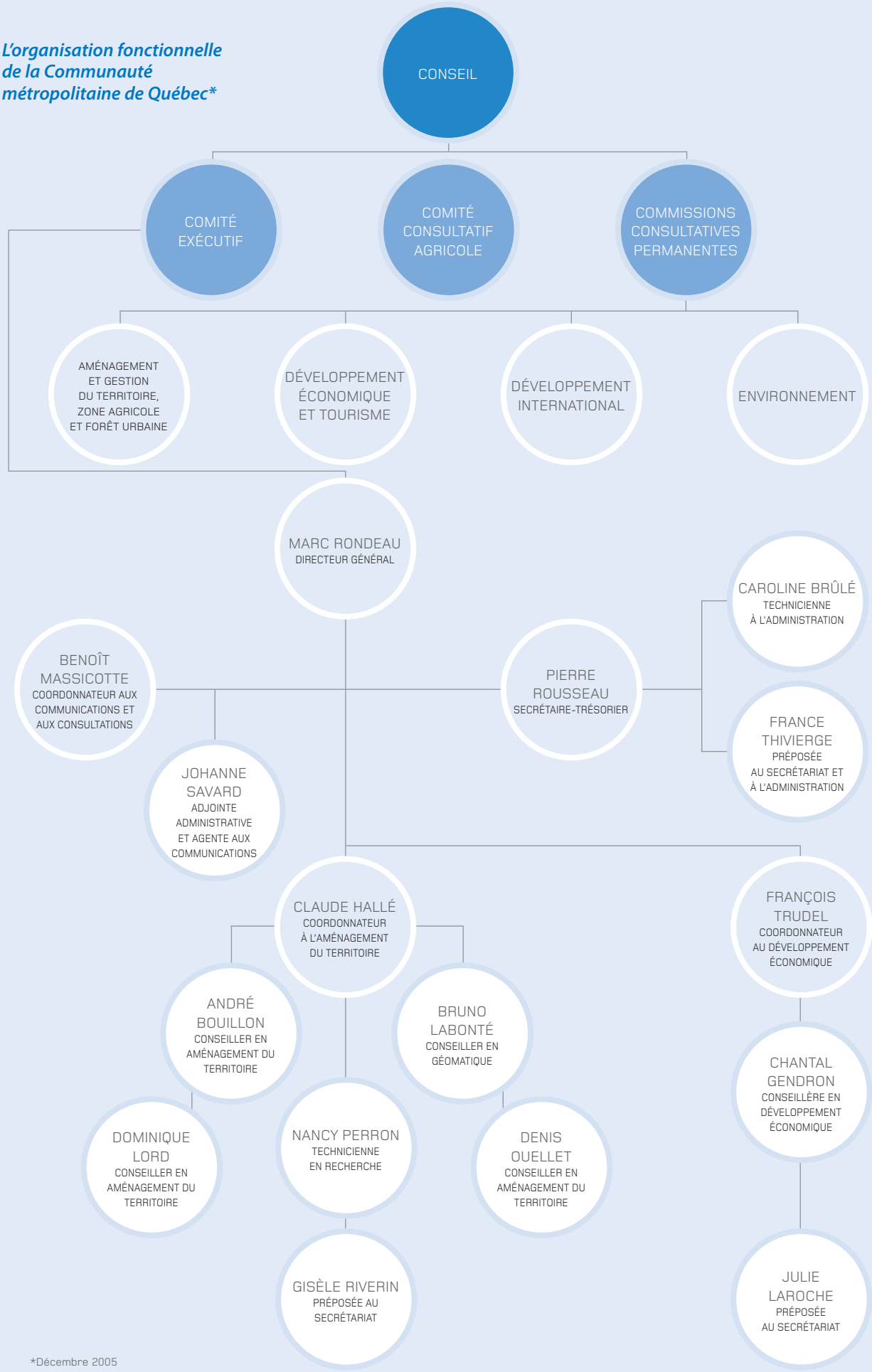
Les pouvoirs, les obligations et les compétences obligatoires de la CMQ couvrent principalement les secteurs d'activités suivants :

- L'adoption d'une vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social du territoire métropolitain.
- L'adoption d'un plan des grands enjeux du développement économique.
- L'élaboration, l'adoption et la mise à jour d'un schéma métropolitain d'aménagement et de développement.
- La planification de la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de son territoire, à l'exclusion de celui de la ville de Lévis.
- L'établissement d'un programme de partage de la croissance de l'assiette foncière.

La CMQ peut également intervenir, si elle le juge à propos, dans d'autres sphères d'activité. Ses compétences facultatives touchent :

- Le pouvoir de faire un recensement des habitants.
- La promotion du territoire sur le plan international pour y favoriser l'essor et la diversification de l'économie.
- Le développement artistique ou culturel — la CMQ a le pouvoir de recueillir et d'allouer des ressources pour des évènements et des organismes artistiques ou culturels agissants sur son territoire.
- Le développement touristique — la CMQ peut prendre les mesures nécessaires pour assurer l'harmonisation des plans d'action des organismes municipaux de promotion et de développement touristique œuvrant sur son territoire.
- L'acquisition ou la construction des équipements ou infrastructures à caractère métropolitain.
- Le soutien financier d'évènements à caractère métropolitain.
- La planification, la coordination et le financement du transport en commun métropolitain.
- La création d'un fonds destiné à soutenir financièrement des projets de développement.

*L'organisation fonctionnelle de la Communauté métropolitaine de Québec**



*Décembre 2005

Le conseil

En 2005, les affaires de la Communauté ont été administrées par un conseil formé de 17 membres et composé du maire de la Ville de Québec et de huit personnes que le conseil de cette ville a désigné parmi ses autres membres, du maire de la Ville de Lévis et de quatre autres personnes que le conseil de cette ville a désigné parmi ses autres membres et des préfets des municipalités régionales de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans.

Le fonctionnement du conseil prévoit des règles précises pour que les décisions soient prises dans un contexte de consensus qui favorise l'émergence d'un véritable esprit métropolitain. Ses séances sont publiques et comprennent une période de questions de l'assistance.



Jean-Paul L'Allier
Président du conseil
Maire de Québec



Henri Cloutier
Vice-président du conseil
Préfet, MRC de
La Côte-de-Beaupré



Jean-Pierre Bazinet
Conseiller municipal
Lévis (novembre-décembre)



Gilles Bolduc
Conseiller municipal
Québec



Jean-Claude Bouchard
Conseiller municipal
Lévis (novembre-décembre)



Ann Bourget
Conseillère municipale
Québec (mai-décembre)



Pierre Brochu
Conseiller municipal
Lévis (janvier-octobre)



Jean-Luc Daigle
Conseiller municipal
Lévis (novembre-décembre)



Paul Gardon
Conseiller municipal
Québec



Jean Garon
Maire
Lévis (janvier-octobre)



André Gignac
Conseiller municipal
Québec



Denis Giguère
Conseiller municipal
Québec



Michel Giroux
Préfet
MRC de La
Jacques-Cartier



André Hamel
Conseiller municipal
Lévis (janvier-octobre)



Jacques Jobin
Conseiller municipal
Québec (janvier-avril)



Jacques Joli-Coeur
Conseiller municipal
Québec



Anne Ladouceur
Conseillère municipale
Lévis (novembre-décembre)



Claude Larose
Conseiller municipal
Québec



Alain Lemaire
Conseiller municipal
Lévis (janvier-octobre)



Ralph Mercier
Conseiller municipal
Québec



Danielle Roy Marinelli
Conseillère municipale
Lévis



Jean-Pierre Turcotte
Préfet
MRC de L'Île-d'Orléans

Le comité exécutif

Le comité exécutif de la CMQ est d'office composé du maire de Québec, qui le préside, du maire de Lévis, qui en est le vice-président, d'un des trois préfets des MRC, d'un conseiller municipal de Québec et d'un autre conseiller municipal provenant soit de Québec ou de Lévis.

Président	Jean-Paul L'Allier, maire, Québec
Vice-président	Jean Garon, maire, Lévis (janvier-octobre)
	Danielle Roy Marinelli, mairesse, Lévis (novembre-décembre)
Membre	Michel Giroux, préfet, MRC de La Jacques-Cartier
Membre	Ralph Mercier, conseiller municipal, Québec
Membre	Danielle Roy Marinelli, conseillère municipale, Lévis (janvier-octobre)
Membre	Anne Ladouceur, conseillère municipale, Lévis (novembre-décembre)

Les commissions

En 2005, quatre commissions ont été actives. Afin de respecter l'esprit de consensus qui règne au sein de la CMQ, toutes les commissions instituées par le conseil étaient formées d'élus de Québec, de Lévis et d'une MRC du territoire.

Aménagement et gestion du territoire, zone agricole et forêt urbaine

M. Guy Poirier, président, conseiller municipal, Québec
Mme Danielle Roy Marinelli, vice-présidente, conseillère municipale, Lévis (janvier-octobre)
Jean-Pierre Bazinet, membre, conseiller municipal, Lévis (novembre-décembre)
M. Henri Cloutier, membre, préfet, MRC de La Côte-de-Beaupré,
Mme Odile Roy, membre, conseillère municipale, Québec

Développement économique et Tourisme

M. Michel Giroux, président, préfet, MRC de La Jacques-Cartier
M. Pierre Brochu, vice-président, conseiller municipal, Lévis (janvier-octobre)
Mme Danielle Roy Marinelli, vice-présidente, conseillère municipale, Lévis (novembre-décembre)
M. Paul Gardon, membre, conseiller municipal, Québec
M. Carol Saint-Pierre, membre, conseiller municipal, Québec

Développement international

M. Jacques Joli-Cœur, président, conseiller municipal, Québec
M. Denis Giguère, vice-président, conseiller municipal, Québec
M. Clément Coulombe, membre, conseiller municipal, Québec
M. Henri Cloutier, membre, préfet, MRC de La Côte-de-Beaupré
M. Pierre Brochu, membre, conseiller municipal, Lévis (janvier-octobre)
Mme Danielle Roy Marinelli, membre, conseillère municipale, Lévis (novembre-décembre)

Environnement

M. Alain Lemaire, président, conseiller municipal, Lévis (janvier-octobre)
M. Guy Dumoulin, président, conseiller municipal, Lévis (novembre-décembre)
M. Gilles Bolduc, vice-président, conseiller municipal, Québec
Mme Ann Bourget, membre, conseillère municipale, Québec
M. Jean-Pierre Turcotte, membre, préfet, MRC de L'Île-d'Orléans

Le Comité consultatif agricole

Tel que le prévoient la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la *Loi sur la Communauté métropolitaine* de Québec, la CMQ s'est également dotée d'un comité consultatif agricole (CCA). Ce dernier a pour mandat d'étudier toute question relative à l'aménagement du territoire agricole, à la pratique des activités agricoles et aux aspects environnementaux s'y rattachant. Il lui revient entre autres d'émettre des avis sur les demandes formulées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

En 2005, ses membres étaient au nombre de huit :

M. Guy Poirier, président, conseiller municipal, Québec
Mme Danielle Roy Marinelli, vice-présidente, conseillère municipale, Lévis (janvier-octobre)
M. Philippe Laberge, conseiller municipal, Lévis (novembre-décembre)
M. François Blouin, producteur agricole, Île-d'Orléans
M. Gaétan Fréchette, producteur agricole, Lévis
M. Alain Juneau, producteur agricole, Québec
M. Jean Landry, résident, Lac-Beauport
M. Bruno Letarte, producteur agricole, Château-Richer
M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans

Aménagement du territoire

L'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre du schéma métropolitain d'aménagement et de développement (SMAD) sont au cœur des responsabilités de la CMQ. À ce jour, plusieurs étapes ont déjà été franchies afin de mener à bien ce vaste projet structurant pour l'ensemble de la région métropolitaine de Québec. La Communauté a également été appelée à déposer des avis sur diverses modifications proposées aux schémas d'aménagement actuellement en vigueur sur son territoire ou sur les territoires de municipalités régionales de comté adjacentes.



Voir à long terme – Énoncé de vision stratégique

Voir à long terme s'avère incontournable pour faire face aux défis qui se profilent à l'horizon. Conscient de cette réalité, le législateur québécois a prévu qu'un énoncé de vision stratégique du développement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec devrait obligatoirement être intégré au schéma d'aménagement en préparation.

L'adoption, en mai 2004, d'un projet d'énoncé de vision stratégique par les membres du conseil de la Communauté puis la tenue, à l'automne de la même année, d'un vaste exercice de consultation avaient marqué l'année 2004.

La richesse des commentaires alors obtenus méritait d'être convenablement prise en considération par les élus membres des diverses commissions en place à la Communauté. Débutée dès janvier 2005, cette analyse s'est poursuivie jusqu'à l'adoption finale par le conseil, en aout, de l'énoncé de vision stratégique du développement du territoire de la CMQ.

Intitulée *Bâtir une communauté plus forte*, cette vision se veut l'expression de la volonté commune des élus et des forces vives de la région métropolitaine de faire converger leurs actions pour construire ensemble une communauté plus forte. Issues d'un large consensus, les valeurs de développement qu'elle contient guideront l'action de la Communauté métropolitaine de Québec au cours des vingt prochaines années.

Six grands chantiers ont clairement émergé des travaux de la Communauté et des consultations menées par les élus municipaux (voir encadré). Pour chacun d'entre eux, de grands défis ainsi que des orientations stratégiques ont été retenus. En plus d'orienter l'élaboration du *Plan des grands enjeux 2005-2010 du développement économique* du territoire de la CMQ, la vision stratégique fera partie intégrante du futur schéma métropolitain d'aménagement et de développement du territoire.

Six grands chantiers

- Une communauté plus riche
- Une communauté plus solidaire
- Une communauté plus saine et durable
- Une communauté plus créative
- Une communauté mieux aménagée
- Une communauté plus accessible

Le projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement (SMAD)

Le schéma d'aménagement constitue un des outils essentiels mis à la disposition des communautés métropolitaines et des MRC pour protéger les milieux de vie et en favoriser l'amélioration. Sa réalisation repose nécessairement sur l'établissement de consensus entre les municipalités et MRC d'un territoire, particulièrement en ce qui a trait aux constats, aux enjeux et aux orientations d'aménagement et d'occupation du territoire.

Une connaissance approfondie de la région métropolitaine devenait essentielle. Dans cette perspective, une partie importante du personnel de la CMQ a été mobilisée en 2005 par les travaux entourant l'élaboration du projet de schéma d'aménagement. Divers inventaires touchant les espaces résidentiels, industriels, commerciaux et agricoles, les infrastructures de transport, les milieux naturels, les territoires et sites d'intérêt, le fleuve Saint-Laurent, la fonction de capitale ainsi que les contraintes naturelles et anthropiques auxquelles le territoire est soumis ont monopolisé une bonne partie du temps de travail de la Communauté. Les travaux réalisés à l'interne ont été enrichis par différentes études réalisées pour le compte de la CMQ afin de permettre à cette dernière de mieux cerner les enjeux, les opportunités, les contraintes et les défis auxquels le schéma devra s'attaquer.

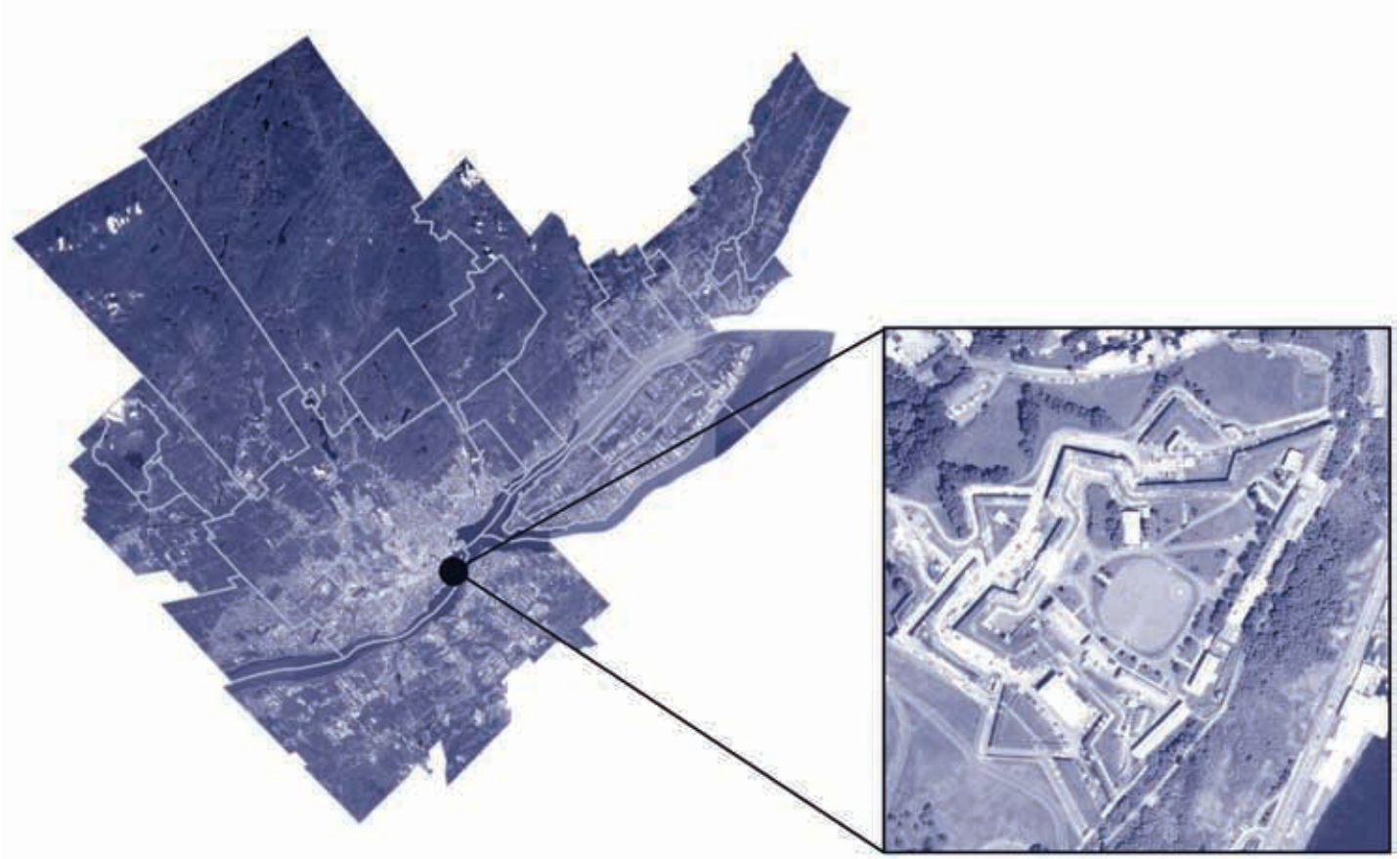
Enfin, le conseil a pris acte et transmis aux 26 municipalités de la région métropolitaine deux importants rapports d'orientation concernant le territoire agricole et la mise en réseau des espaces verts, bleus et blancs (pour plus de détails, voir section « Études métropolitaines »).

Afin de permettre aux maires et conseillers municipaux élus le 6 novembre de se familiariser avec l'ensemble de leurs nouveaux dossiers et de se saisir des enjeux d'aménagement, souvent complexes, discutés à la Communauté, les membres du conseil de cette dernière ont demandé à la ministre des Affaires municipales et des Régions un report, jusqu'au 31 décembre 2006, pour le dépôt du projet de SMAD.

L'imagerie satellitaire, un outil essentiel à la prise de décisions

La Communauté métropolitaine de Québec dispose maintenant d'une couverture aérienne couvrant l'ensemble de son territoire. Ces images offrent un large éventail d'usages pour les analyses métropolitaines et municipales. Grâce à une définition (pixel) de 60 centimètres et une précision au sol de moins de 2,5 mètres, ces images couleur ont permis d'accomplir plusieurs traitements en milieu agricole (ex. : délimitation des friches) et en milieu urbain (ex. : délimitation de la zone occupée).

Déposé au conseil de février, l'ensemble des images a par la suite été transmis à chacune des 26 municipalités et aux MRC du territoire de la CMQ ainsi qu'à certains partenaires. L'utilisation en commun de cet outil a permis à ces divers utilisateurs de réaliser des économies totales de près de 200 000 $.



Pour la CMQ, cette réalisation s'inscrit dans une démarche plus globale visant à mettre en place un véritable système métropolitain d'information géographique susceptible d'appuyer quotidiennement le travail d'aménagement du territoire réalisé au sein des municipalités, des MRC et de la Communauté métropolitaine de Québec. C'est d'ailleurs en ayant cet objectif à l'esprit que la CMQ a également poursuivi la mise en place, au cours de l'année 2005, d'outils cartographiques permettant d'associer les données statistiques disponibles pour chacune des entités du territoire métropolitain.

Les avis demandés à la CMQ

En attendant l'entrée en vigueur de son propre schéma d'aménagement, la CMQ est appelée par le ministère des Affaires municipales et des Régions à émettre, sur une base régulière, des avis sur des règlements de contrôle intérimaire ou des amendements à des schémas existants. On lui demande également de se prononcer sur les modifications proposées aux schémas de MRC qui lui sont contiguës. En 2005, vingt dossiers de cette nature ont été traités par le personnel et les élus siégeant au conseil et à la commission Aménagement du territoire de la CMQ.

Au cours de la même année, la CMQ a également été appelée à sept reprises par la Commission de protection du territoire agricole du Québec à se prononcer sur divers sujets touchant la zone agricole métropolitaine. L'expertise des membres du comité consultatif agricole a régulièrement été mise à profit à chacune de ces occasions.

Développement économique

L'économie de la communauté métropolitaine de Québec a connu, depuis de nombreuses années, une progression et des transformations structurelles importantes. Des écarts nous séparent cependant encore des régions les plus dynamiques au Canada. Collectivement, nous faisons également face à un nouveau contexte caractérisé par le vieillissement de la population et une compétition internationale de plus en plus féroce. La région métropolitaine devait donc se doter d'un plan pour faire face à ces défis.

C'est en ayant ce cadre à l'esprit que la CMQ a poursuivi les travaux qui devaient mener à l'adoption, en juin 2005, du *Plan des grands enjeux 2005-2010 du développement économique* du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec.



Consulter pour mieux planifier

Le 27 janvier, le conseil confiait à la commission Développement économique et Tourisme, en collaboration avec la commission Développement international, le mandat de consulter les acteurs économiques, les organismes de planification et les citoyens de la région métropolitaine sur le projet de plan des grands enjeux 2005-2010 du développement économique du territoire de la CMQ.

Ces assemblées avaient pour but d'expliquer le projet de plan, d'obtenir les commentaires des participants sur les enjeux, les orientations et les axes d'intervention proposés par les élus municipaux et surtout de recueillir les propositions d'actions à inclure au plan final. La Communauté visait ainsi à mobiliser les divers acteurs économiques métropolitains autour d'un plan de développement susceptible de permettre à la région métropolitaine de Québec de faire face aux défis qui l'attendent au cours des cinq années à venir.

Du 17 mars au 6 avril, des assemblées ont donc été alternativement tenues à Stoneham, Château-Richer, Sainte-Famille, Québec et Lévis avec, en journée, les acteurs économiques et les organismes de planification et, en soirée, le grand public. Après conciliation des résultats de ces diverses assemblées par les membres des commissions chargées des consultations, une assemblée métropolitaine sur le développement économique du territoire de la CMQ réunissait, le 19 mai, l'ensemble des acteurs économiques et des organismes de planification précédemment rencontrés, ainsi que des observateurs des gouvernements du Québec et du Canada, afin que chacun prenne connaissance du projet consolidé de Plan et des besoins respectifs des différentes composantes du territoire, puis en commente le contenu.



Un consensus métropolitain

Fort des résultats de ces consultations, lesquelles l'ont amené à rencontrer les représentants de quelque 100 organismes ainsi que de nombreux citoyens et citoyennes engagés, le conseil de la Communauté métropolitaine de Québec adoptait, le 16 juin, soit à l'intérieur des délais prescrits par sa Loi, le *Plan des grands enjeux 2005-2010 du développement économique* de son territoire.

Intitulé *Préparer l'avenir*, ce plan regroupe l'ensemble des éléments ayant fait consensus parmi les représentants des différents territoires de la CMQ et identifie les neuf grands enjeux auxquels l'ensemble des partenaires régionaux sont appelés à s'attaquer : le développement équilibré des territoires et des liens entre eux, l'économie sociale, l'accueil de projets de développement économique et le développement durable, les changements démographiques et le marché du travail, la compétitivité et la productivité des entreprises, les infrastructures de transport et de communication, le rayonnement international, le statut et le rôle de la capitale ainsi que la diversification économique. Chacun de ces enjeux est appuyé d'orientations générales, d'axes d'intervention et de pistes d'actions.

Engagement du conseil face au suivi à donner au Plan

Dans le cadre de ses compétences et dans le respect de celles de ses partenaires, notamment au niveau de la mise en œuvre, qui relève principalement des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC) du territoire de la CMQ, le conseil a adopté le suivi au *Plan des grands enjeux 2005-2010 du développement économique* de la Communauté métropolitaine de Québec tel que décrit par les actions suivantes :

1. La diffusion du Plan afin de susciter l'adhésion aux enjeux proposés, aux orientations, aux axes d'intervention et aux pistes d'actions qui en découlent.
2. La production d'un avis annuel par la CMQ quant au suivi du Plan, accordé notamment par le gouvernement du Québec.
3. Le développement, avec les partenaires concernés, d'indicateurs économiques et sociaux de suivi en lien avec les enjeux du Plan, afin de dresser un portrait périodique de leur évolution et en assurer la diffusion.
4. La tenue, sur une base régulière, par exemple à mi-terme du Plan, d'une assemblée métropolitaine permettant de faire le point sur les grands enjeux du Plan et d'assurer des liens dynamiques et constants avec l'ensemble des partenaires, et plus particulièrement avec les conférences régionales des élus de la Capitale nationale et de Chaudière-Appalaches.
5. L'accompagnement, par la CMQ, des comités ou groupes de travail déjà en place ou qui pourraient être formés, et ce, pour donner suite aux enjeux du Plan.

Simultanément à l'adoption de ce plan, les membres du conseil convenaient d'un certain nombre d'actions à entreprendre afin de s'assurer que ce dernier remplirait efficacement son rôle de coordination des efforts de développement économique entrepris par les municipalités et les MRC (voir encadré). Les élus espèrent ainsi que ce document deviendra une référence pour l'ensemble de la communauté métropolitaine, contribuera à mieux guider les efforts de tous les intervenants en matière de développement économique et favorisera l'enrichissement collectif.

Des démarches ont également été entreprises afin que soit analysé le processus actuel d'accueil de grands projets industriels dans la région métropolitaine de Québec (voir section « Études métropolitaines »). Lors de la séance du conseil du 22 septembre, la CMQ convenait également d'analyser les responsabilités des divers organismes de promotion économique présents sur le territoire métropolitain à l'égard de la promotion et de la prospection à l'échelle internationale.

Appuis à des activités à caractère métropolitain

Soucieux de voir qu'une concurrence stérile s'instaure graduellement entre Montréal et la région métropolitaine de Québec pour la tenue d'évènements d'envergure nationale et internationale, les membres du conseil de la Communauté métropolitaine ont demandé au gouvernement du Québec de développer au plus tôt un plan intégré qui favoriserait une meilleure coordination des efforts de promotion et de développement de tels évènements.

Dans un autre ordre d'idées, le conseil de la Communauté métropolitaine de Québec a demandé aux deux paliers de gouvernement et au Canadien National de respecter leur engagement de procéder à la réfection complète du pont de Québec au plus tard pour 2007. De plus, la CMQ a décidé d'accorder à la Coalition pour la sauvegarde et la mise en valeur du pont de Québec une aide financière de 15 000 $ ainsi qu'un appui technique au soutien de ses activités de sauvegarde.

Dans une autre de ses résolutions, le conseil demandait au gouvernement du Québec, propriétaire du Parc Aquarium et du Jardin zoologique du Québec, de prendre les mesures nécessaires pour en assurer le maintien et le développement à long terme, et ce, dans le respect de leur mission fondamentale et de leur caractère public.

Le mandat de la Communauté métropolitaine de Québec prévoit également qu'elle a compétence pour soutenir financièrement des évènements à caractère métropolitain. En 2005, le Marathon des Deux-Rives, le projet Imagine du Parc technologique du Québec métropolitain, le Marché public de l'UPA, Orléans l'île ouverte, les Médiévales du Mont Sainte-Anne et quelques autres évènements ont profité d'un financement de la CMQ.

Gestion des matières résiduelles

À l'issue d'un long processus de planification et conformément aux dispositions de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le conseil de la CMQ adoptait à l'unanimité, le 16 décembre 2004, un règlement édictant le *Plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec Rive-Nord*. Approuvé par le gouvernement du Québec, le PGMR est entré en vigueur en avril 2005.

Ce temps fort dans l'histoire de la Communauté marquait le début de la mise en œuvre du Plan. Tout au long de l'année, la CMQ s'est d'ailleurs fait un devoir de s'assurer que chacune des municipalités du territoire prenait les mesures budgétaires nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés dans le Plan. La Communauté a également défendu publiquement le droit des municipalités à être adéquatement compensées pour les nouvelles dépenses rattachées à la collecte sélective.

Vers un centre de compostage métropolitain

La construction d'un centre régional de compostage constitue sans nul doute un des objectifs majeurs contenus dans le PGMR. Soutenue par son conseil et appuyée par un comité technique et un groupe d'élus membres de son comité aviseur PGMR, la CMQ a entrepris, au cours de l'année 2005, la réalisation d'études portant sur le marché régional du compost, les technologies applicables ainsi que le mode optimal de gestion d'un centre de compostage. Pour l'aider à financer ces travaux, la CMQ apprenait en fin d'année qu'elle était admissible à l'octroi d'une subvention dans le cadre du Fonds Vert mis en place par le gouvernement du Canada et administré par la Fédération canadienne des municipalités.

Des élus actifs

Pour la guider dans le dossier de la planification de la gestion des matières résiduelles, la CMQ s'est assurée de la poursuite des travaux du comité aviseur PGMR. En 2005, ce dernier était composé de :

Me Michel Giroux (président),
préfet, MRC de La Jacques-Cartier
M. Jean-Claude Bolduc, conseiller, Ville de Québec
Mme Ann Bourget, conseillère, Ville de Québec
M. Normand Châtigny, conseiller, Ville de Québec
M. Pierre Lefrançois, maire, L'Ange-Gardien
M. Alain Loubier, conseiller, Ville de Québec
M. Jean-Pierre Turcotte, préfet, MRC de L'Île-d'Orléans



Communiquer pour favoriser l'atteinte des objectifs de valorisation

Les objectifs de valorisation des matières résiduelles contenus dans le plan de gestion sont jugés fort ambitieux par la plupart des organismes interpellés. Seules d'importantes activités de communication et de sensibilisation pourront éventuellement permettre à la région métropolitaine de se rapprocher des cibles fixées dans le PGMR puis de les atteindre. Une campagne d'information visant à faire connaitre le Plan et à sensibiliser le public à l'importance de participer activement aux mesures proposées a été entreprise.

Pendant l'année 2005, les activités de communication ont porté plus particulièrement sur le réemploi. Ainsi, afin d'aider la population à se départir de la façon la plus écologique qui soit de vêtements devenus trop petits, de jouets inutiles, de cartouches d'encre, de restes de peinture et d'une foule d'autres objets devenus inutiles, la Communauté métropolitaine de Québec a produit, en étroite collaboration avec la Ville de Québec et les MRC de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans, un tout nouveau *Bottin du réemploi*.

Distribué dans chacun des 263 000 foyers du territoire, le *Bottin* est divisé en cinq grandes sections selon la catégorie d'articles considérés : maison, matériel électronique et informatique, automobile, encombrants et résidus domestiques dangereux. Chacune des catégories énumère les objets domestiques qui en font partie et donne les coordonnées d'organismes communautaires, d'entreprises d'économie sociale, de commerces et d'écocentres municipaux disponibles pour le réemploi, et ce, par MRC, municipalité ou arrondissement de la portion nord de la CMQ. Avec plus de 220 adresses et numéros de téléphone, la question de ne pas savoir que faire de ces objets ne devrait plus se poser. La mise en ligne du nouveau site Internet www.pgmr.info, visité mensuellement par près de 3 500 internautes et mis à jour sur une base régulière, constitue un autre outil mis à la disposition des quelque 590 000 citoyens concernés par la protection de notre environnement.

Une campagne publicitaire utilisant la radio, les journaux et les autobus du Réseau de transport de la Capitale a permis de mousser l'utilisation de ce nouvel outil métropolitain. Pour la CMQ, il est maintenant devenu véritablement *uRRRgent* d'agir.

Consciente que les citoyens ont souvent le réflexe de s'adresser d'abord à leur localité pour ce type de service, la CMQ a également produit et distribué un cahier de formation pour aider le personnel des municipalités à répondre aux questions qui leur seraient adressées par les citoyens. De nombreuses séances de formation regroupant l'ensemble des employés appelés à répondre aux citoyens ont également été organisées au cours de l'automne.



La CMQ interpelle le gouvernement du Québec

Lors de l'adoption de sa politique de gestion des matières résiduelles, le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser les municipalités pour les couts de la collecte sélective en obligeant l'ensemble des fabricants et des utilisateurs de produits à financer la récupération et le recyclage de leurs matières résiduelles.

Or, le *Projet de règlement relatif à la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles* adopté en novembre 2004 ne prévoyait le remboursement que de 50 % des dépenses municipales pour les services de collecte sélective afin, prétendait le gouvernement du Québec, de ne pas nuire à la compétitivité des entreprises québécoises face à leur vis-à-vis ontariennes.

Une étude réalisée pour le compte de la CMQ et rendue publique en février 2005 démontrait pourtant qu'aucune distorsion interprovinciale significative ne risquait d'être créée par l'application du *Projet de règlement*. Tout au long de l'année, la CMQ s'est fait un devoir d'intervenir régulièrement sur cette question et, plus largement, sur l'engagement pris par le gouvernement du Québec de venir en aide aux municipalités aux prises avec de nouvelles charges en remboursant 100 % des dépenses en cette matière.

C'est ce même désir de voir réduire la charge financière des municipalités de son territoire qui a amené la CMQ à se prononcer pour l'introduction d'amendements au projet de loi 130, lequel prévoyait l'établissement de redevances sur les matières enfouies. La Communauté métropolitaine de Québec a demandé au gouvernement du Québec d'exclure du paiement de ces redevances les sites de propriété municipale et de voir à ce que le régime de redistribution des redevances leur soit profitable.

En participant à divers comités techniques formés par les unions municipales, la CMQ entrevoit que ses positions seront entendues et qu'elles feront l'objet de décisions en début d'année 2006.

Environnement

La qualité de vie constitue un des atouts indéniables du territoire de la communauté métropolitaine de Québec. Conscients de ce fait, les élus municipaux sont intervenus tout au long de l'année 2005 afin que ce grand principe trouve son écho dans les décisions et les interventions de la Communauté.

Le milieu agricole

Près de 30 % du territoire de la communauté métropolitaine de Québec est constitué de terres agricoles. La préservation de ces dernières, tout comme le maintien de la qualité de l'eau des rivières qui y coulent, a été au cœur des préoccupations de la commission Environnement et du Comité consultatif agricole de la CMQ.

En février, le conseil de la Communauté métropolitaine de Québec acceptait ainsi une modification à son règlement de contrôle intérimaire afin de permettre le déplacement des installations d'élevage, des constructions ou des bâtiments dérogatoires protégés par droits acquis à la condition expresse que de tels déplacements aient comme conséquence d'atténuer les effets négatifs de ces dérogations.

En aout 2005, le conseil de la Communauté donnait également suite aux conclusions d'un rapport d'expert ainsi qu'aux recommandations de son Comité consultatif agricole et de sa commission Environnement en acceptant de remplacer le périmètre de 75 mètres où est prohibé l'épandage d'engrais organiques en amont des prises d'eau potable des rivières Beaurivage et Chaudière par un périmètre de protection de quinze mètres.

Réunis en conseil, les élus de la Communauté métropolitaine de Québec ont également demandé au gouvernement de maintenir en vigueur les restrictions sur la venue de nouveaux élevages porcins, et ce, pour une période d'au moins un an. Les motifs invoqués par la CMQ portaient notamment sur le fait que les municipalités n'avaient pas disposé du temps nécessaire pour utiliser les nouveaux pouvoirs de contingentement qui leur avaient été accordés par le gouvernement du Québec. Rappelons que les restrictions évoquées visaient à interdire l'implantation de nouveaux élevages porcins dans les municipalités en surplus de phosphore.

La conférence des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Que ce soit à des fins d'approvisionnement en eau potable ou de loisirs, le fleuve Saint-Laurent constitue un des attraits majeurs de la région métropolitaine de Québec. La vision stratégique et le *Plan des grands enjeux 2005-2010 du développement économique*, tout autant que le schéma métropolitain d'aménagement et de développement en voie d'élaboration lui font d'ailleurs une large place.

Il était donc tout à fait naturel que la Communauté se fasse le promoteur d'un rapprochement des villes riveraines du vaste bassin hydrographique constitué des Grands Lacs et du Saint-Laurent en accueillant la 19e conférence annuelle de l'Association internationale des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent.



Dans l'ordre habituel : Isabelle Pelletier, Jean-Paul L'Allier, David Miller, Richard M. Daley et Gérald Tremblay

Plus de 175 congressistes provenant du Québec, de l'Ontario et des huit États américains limitrophes des Grands Lacs ont participé à cet évènement tenu au Château Frontenac du 25 au 27 mai 2005. Parmi les conférenciers de prestige à s'être adressés aux participants, notons entre autres le premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, le ministre de l'Environnement du Canada, monsieur Stéphane Dion, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, monsieur Thomas Mulcair, le président de la Communauté métropolitaine de Québec et hôte de la conférence, monsieur Jean-Paul L'Allier, les maires de Montréal, Toronto et Chicago, messieurs Gérald Tremblay, David Miller et Richard M. Daley, ainsi que les présidents canadien et américain de la Commission mixte internationale, le très honorable Herb Gray et monsieur Dennis Schornack.



Niveau

Moins d'eau ou plus de mouvements de la croûte terrestre ?

À Québec



Circulation

Pendant une année, il y a un peu plus de 200 000 passages de bateaux quelque part sur le fleuve



Dérivations

Une eau convoitée par le monde entier



Espèces envahissantes

Une des principales menaces à l'écosystème



LE DEVOIR

Les maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent s'unissent

Les élus municipaux prônent l'urgence d'agir



Qualité

La baignade est pour bientôt

Les grands thèmes abordés lors de la conférence des maires

- Dérivations et prélèvements d'eau provenant des Grands Lacs
- Gestion des niveaux d'eau
- Pratiques municipales en matière de gestion de l'eau
- Une vision environnementale du Saint-Laurent
- Entente Canada/Québec sur la qualité de l'eau du Saint-Laurent
- Position du gouvernement canadien à l'égard du Saint-Laurent et des Grands Lacs
- Position du gouvernement québécois à l'égard du Saint-Laurent et des Grands Lacs
- Transport maritime et environnement
- La gestion des eaux de l'Est

Dans un geste de solidarité sans précédent du monde municipal face aux enjeux concernant l'avenir de cette ressource eau, les maires des municipalités riveraines de ce vaste bassin hydrographique ont également décidé de fusionner deux entités jusqu'alors distinctes, à savoir l'Association internationale des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent et la Great Lakes Cities Initiative, pour créer l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

L'environnement, une préoccupation constante

Assise du futur schéma métropolitain d'aménagement et de développement, l'énoncé de vision stratégique adopté par le conseil de la CMQ en juin 2005 devait être le reflet des préoccupations de plus en plus marquées de la population à l'égard du développement durable. Tout au long des mois qui ont précédé cette adoption, les membres de la commission Environnement ont eu le souci de rappeler ce désir des citoyens de vivre dans une communauté plus saine et plus durable et d'intégrer cette préoccupation à l'énoncé final de vision stratégique.

Les membres du conseil de la Communauté ont également accepté d'appuyer officiellement les démarches de groupes de citoyens perturbés par le bruit ambiant des gares de triage.

La Communauté s'est de même assurée d'être représentée au sein des organismes de bassin des rivières Montmorency, Saint-Charles et Jacques-Cartier.



Photo :
M. Érick Labbé



Photo :
Société des traversiers du Québec



Photo :
Société de transport de Lévis.

Transport en commun métropolitain

De par sa *Loi*, la Communauté métropolitaine de Québec possède des compétences pour planifier, coordonner et financer les activités de transport en commun métropolitain sur son territoire.

Le financement du transport en commun

Dans le cadre des consultations menées par le ministère des Transports du Québec sur le financement du transport en commun, la CMQ a consulté les villes de Québec et de Lévis et leurs sociétés de transport (RTC, STL), ainsi que les MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans pour connaitre leurs attentes face aux mesures à mettre en place pour assurer le financement de leurs projets de transport en commun. Le constat produit était sans équivoque : les besoins financiers sont majeurs. Au cours des dix prochaines années, le maintien et le développement du réseau nécessiteront plus de 519 millions de dollars.

Réunie en conseil, la CMQ a fait consensus sur la nécessité d'obtenir de nouvelles sources de financement et d'appuyer les projets de transport en commun sur son territoire. En matière de financement, elle a réclamé que le gouvernement rende accessibles des revenus équivalents à la taxe provinciale de 1,5 cent sur l'essence pour le financement du transport collectif, comme cela se fait à Montréal. De plus, la CMQ a appuyé le versement aux sociétés de transport des villes de Québec et de Lévis de la totalité des droits d'immatriculation de 30 dollars perçus sur leur territoire respectif. L'imposition et le versement, à chacune des MRC, des droits d'immatriculation de 30 dollars perçus sur leur territoire ont également fait consensus à la CMQ.

Le laissez-passer métropolitain

Le projet pilote 2003-2005 de laissez-passer métropolitain de transport en commun a connu un véritable succès. On se rappellera que celui-ci permettait aux utilisateurs des réseaux de transport en commun de la Rive-Sud et de la Rive-Nord de se déplacer sur le territoire avec un seul laissez-passer, permettant ainsi d'épargner d'importantes sommes d'argent.

Le *Rapport du comité de suivi sur le projet-pilote de titre métropolitain* concluait en septembre 2005 que ce projet avait rempli ses objectifs de promotion du transport en commun, et ce, à l'intérieur du cadre financier qui lui avait été imposé. C'est sur la base de ces constats que le comité exécutif de la CMQ acceptait de permettre le renouvellement, pour une période de trois ans, de l'entente liant la CMQ au ministère des Transports du Québec (MTQ), à la Société des traversiers du Québec, au Réseau de transport de la Capitale et à la Société de transport de Lévis. Une somme de 350 000 $ permettant le remboursement des manques à gagner des sociétés de transport, à être défrayée en parts égales entre la CMQ et le MTQ, a ainsi été allouée au projet pour la période 2005-2007.

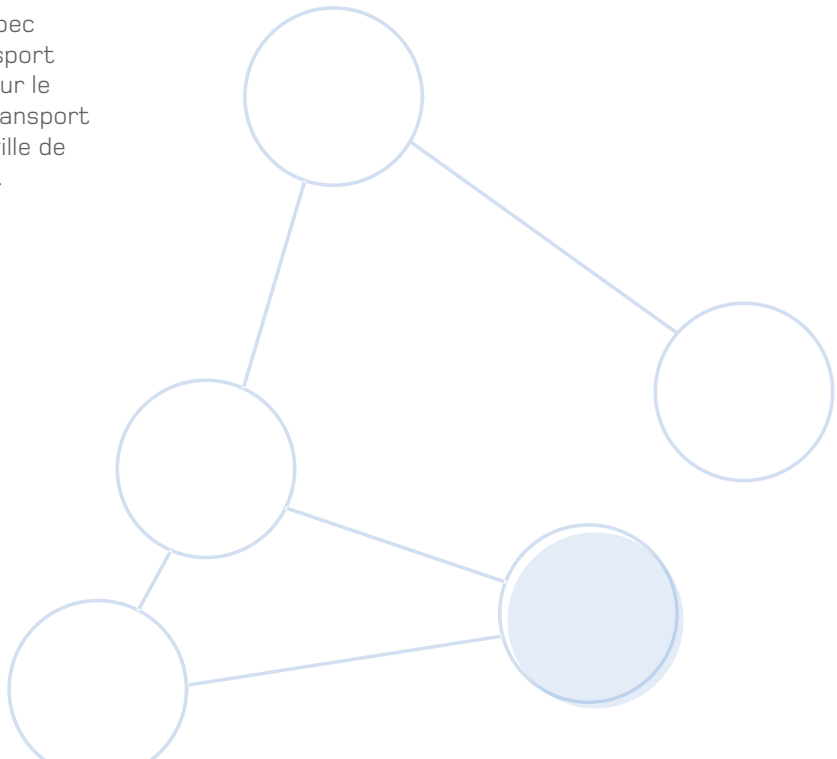
Désireuse de pousser plus loin le développement du transport en commun métropolitain, la CMQ octroyait par ailleurs un mandat d'étude afin que soient élaborées des solutions à l'harmonisation des horaires et des tracés des différents services de transport en commun sur l'ensemble du territoire, et plus particulièrement entre les deux rives du Saint-Laurent (voir section « Études métropolitaines »).

Le Plan stratégique du Réseau de transport de la Capitale

La *Loi sur les sociétés de transport en commun* prévoit que la Communauté métropolitaine de Québec a l'obligation d'examiner et d'approuver les plans stratégiques de développement des sociétés de transport en commun œuvrant sur son territoire.

Après sa réception en mai 2005, la CMQ a procédé à une analyse complète du plan stratégique de développement des services du Réseau de transport de la Capitale. Ce dernier a été jugé conforme aux attentes de la Communauté. La consolidation et le développement des parcours métrobus reliant les principaux centres d'activités de l'agglomération contribueront à structurer et à consolider le territoire dans son ensemble. Ce réseau structurant continuera en outre d'appuyer le développement économique en améliorant l'attractivité et l'accessibilité des centres d'activités existants. Le plan stratégique du RTC identifie certains éléments de coordination métropolitains avec les autres territoires de la CMQ et concourt à l'amélioration des milieux de vie en modernisant l'accessibilité et la mobilité de la population.

La Communauté métropolitaine de Québec a par ailleurs offert au Réseau de transport de la Capitale toute sa collaboration pour le développement de la coordination du transport en commun entre la ville de Québec, la ville de Lévis et les trois MRC de son territoire.



Études métropolitaines

L'exécution de son mandat exige de la CMQ qu'elle ait une connaissance fine de son territoire d'intervention, particulièrement dans ses domaines de compétence. L'adoption de sa vision stratégique de développement et du plan des grands enjeux économiques, la poursuite des travaux en lien avec le schéma métropolitain d'aménagement et de développement et l'intérêt qu'elle porte au développement du transport en commun métropolitain ont amené la CMQ à compléter ou à faire réaliser un certain nombre d'études à saveur métropolitaine.

Depuis quelques années maintenant, la CMQ participe à la fois financièrement et techniquement aux recherches réalisées par la Fédération canadienne des municipalités en regard de la qualité de vie observable dans les grandes agglomérations canadiennes. En mai dernier, deux nouvelles études sont venues enrichir notre connaissance de la région métropolitaine.

La première, intitulée **« Société dynamique et changement social »**, examine les tendances relevées au cours des dix dernières années au chapitre de la main-d'œuvre, des infrastructures communautaires et sociales, de l'engagement civique ainsi que de la santé et de la sécurité des citoyens. La CMQ se démarque des 19 autres agglomérations participantes par sa situation enviable au chapitre des mesures sociales, par exemple les places en garderie, le cout des études universitaires, les ressources dédiées à l'éducation et la sécurité des milieux de vie.
(Disponible sur le site de la FCM à www.fcm.ca)

La seconde, intitulée **« Croissance, économie et environnement urbain »**, met l'accent sur les tendances négatives qui touchent l'environnement naturel dans les 20 collectivités participantes suite à la croissance démographique et économique qui s'est produite au pays entre 1991 et 2001. Une croissance économique soutenue, mais moins vigoureuse que la moyenne de l'ensemble des agglomérations et la troisième plus forte concentration moyenne annuelle d'ozone, sont quelques-uns des principaux constats de l'étude en ce qui a trait au territoire de la CMQ.
(Disponible sur le site de la FCM à www.fcm.ca)



L'étude **« Concept et orientations d'aménagement d'un réseau vert et bleu unifié sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec »** a été présentée aux élus membres du conseil de la CMQ. Ce concept vise entre autres à mettre en réseau les potentiels à caractère métropolitain présents sur chacun des territoires de la Communauté, à préserver les espaces verts et bleus, à protéger de l'urbanisation et à aménager des accès aux rives et au littoral du Saint-Laurent et de ses tributaires, à compléter les sentiers s'inscrivant dans des réseaux nationaux, à sauvegarder l'environnement visuel des sites récréatifs et à mettre en réseau toutes les zones de conservation et de récréation du territoire de la CMQ. Ce concept vise également à faire du fleuve et de ses rives l'axe principal de développement écotouristique de la région métropolitaine.
(Disponible sur le site de la CMQ à www.cmquebec.qc.ca)

L'organisation, par la CMQ, de la 19e conférence annuelle de l'Association internationale des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent a été l'occasion pour la Communauté de porter un regard d'ensemble sur les enjeux liés à ce vaste bassin hydrographique. Auteur d'un texte intitulé **« Saint-Laurent/Grands Lacs : les enjeux »**, monsieur Louis-Gilles Francoeur, journaliste au quotidien *Le Devoir*, s'est fait le porte-parole des milieux environnementaux en produisant un texte à saveur éditoriale où sont énumérés les grands enjeux liés au Saint-Laurent et aux Grands Lacs. Monsieur Francoeur y propose également des éléments de stratégie en lien avec les différents enjeux soulevés.

(Disponible sur le site de la CMQ à www.cmquebec.qc.ca)

Un second texte, rédigé par madame Stéphanie Dubé et intitulé **« Le bassin Grands Lacs/ Saint-Laurent – Principaux enjeux et acteurs »**, portait plus spécifiquement sur dix enjeux présélectionnés par la Communauté et sur les grands acteurs intéressés par ces questions : gouvernements, organismes de contrôle, associations diverses…

(Disponible sur le site de la CMQ à www.cmquebec.qc.ca)

Enjeu environnemental, le fleuve Saint-Laurent constitue également une composante incontournable du paysage métropolitain. Pour la guider dans ses actions futures à l'égard du schéma d'aménagement, la CMQ a récemment octroyé à la firme Pluram le mandat de produire une **« vision métropolitaine de l'aménagement et du développement du Saint-Laurent »** en réfléchissant plus spécifiquement sur le développement du territoire à des fins récréatives, sur le développement économique ainsi que sur la protection de l'environnement et des paysages. Ces travaux devraient déboucher sur une vision rassembleuse, créatrice de valeurs et qui favorise un développement distinctif des autres régions métropolitaines. Cette vision fera partie intégrante du projet de schéma qui sera soumis à la consultation.

(En voie de réalisation)

La préparation du schéma d'aménagement et les suites que la CMQ doit donner à son plan des grands enjeux économiques l'ont amenée à examiner, dans certains de ses champs de compétence, ce que l'avenir réservait à la région métropolitaine. Les résultats d'une recherche portant sur **« la disponibilité et les caractéristiques des espaces industriels »** qui seront nécessaires au développement de la région au cours des quinze années à venir seront intégrés au projet de schéma en cours de réalisation.

(En voie de réalisation)

Le développement des activités commerciales marque de plus en plus le paysage métropolitain. Consciente de ce fait, la CMQ a rendu publique en cours d'année une étude sur **« Le commerce de détail sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec »**. Tout en ayant principalement à l'esprit la place de plus en plus grande prise par les magasins à grande surface et leur influence sur l'évolution des autres types de commerces, l'étude passe également en revue la répartition des établissements par secteur d'activité, la distribution et la durée des déplacements par forme de regroupement commercial et les aires de marché de ces regroupements en plus de tracer les profils types des consommateurs pour chacun d'entre eux. L'étude conclue en présentant un scénario tendanciel de l'évolution des divers types de regroupement commercial.

(Disponible sur le site de la CMQ à www.cmquebec.qc.ca)

Déposé au conseil en cours d'année 2005, le rapport final de la firme BPR intitulé **« Mesures de protection des cours d'eau dans la zone agricole provinciale située en amont des prises d'eau de Québec et Lévis, sur le territoire de la CMQ »**, évalue les mesures en place et en propose de nouvelles susceptibles de mieux assurer la protection des cours d'eau et des rives.

(Disponible sur demande)

Un imposant **« inventaire de tous les milieux humides du territoire de la région métropolitaine de Québec »** était en voie de réalisation à la fin de l'année 2005. Il s'agit là d'une première à l'échelle régionale. Les résultats de cette recherche, menée en collaboration avec Canards Illimités Canada, permettront de bonifier le projet de schéma d'aménagement actuellement en voie de réalisation.

(En voie de réalisation)

Un document intitulé **« Structure spatiale et développement durable dans la Communauté métropolitaine de Québec »** a fait l'objet d'une prise d'acte par les membres du conseil de la CMQ en mars 2005. Cette étude pose un regard critique sur le concept d'organisation spatiale prévalant à l'échelle du territoire et propose des pistes de réflexion susceptibles de servir lors de l'élaboration du schéma métropolitain d'aménagement et de développement.

(Disponible sur le site de la CMQ à www.cmquebec.qc.ca)

Suite logique à la mise en place, par la CMQ, d'un laissez-passer métropolitain de transport en commun, une étude toujours en voie de réalisation porte sur **« les avenues d'intégration fonctionnelle des horaires et des tracés des divers réseaux de transport en commun présents sur le territoire »**.

(En voie de réalisation)

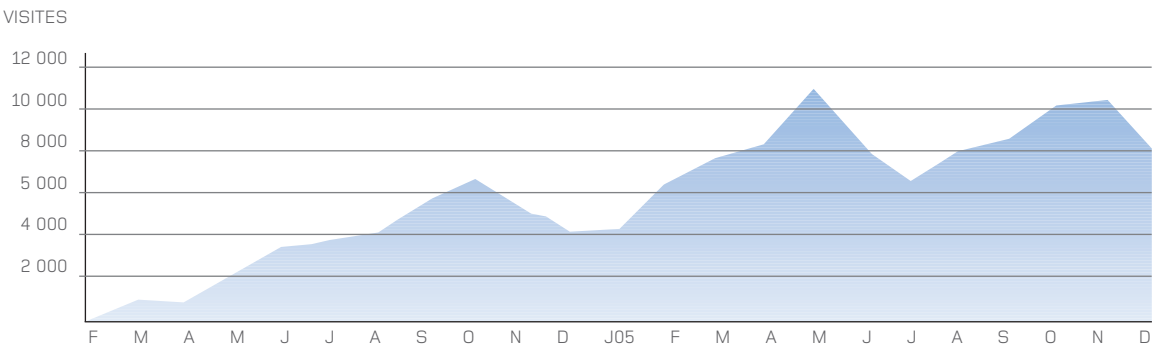
Un site Internet de plus en plus populaire… et complet

De plus en plus de visiteurs profitent de l'information diffusée sur le site Internet de la CMQ. En plus d'y retrouver des données factuelles sur le territoire, la population, la délimitation géographique et les procès-verbaux des séances du conseil, la majorité des études effectuées y sont déposées pour consultation. Le nombre de visiteurs quotidiens est passé d'environ 3 800 en décembre 2004 à tout près de 7 600 en décembre 2005. Les pages les plus fréquentées sont celles traitant des grands dossiers, soit le Plan des grands enjeux et la Vision stratégique.

Bulletin de liaison

La Communauté diffuse un *Bulletin de liaison* quatre fois par année. Distribué à l'ensemble des élus, à ses différents partenaires ainsi qu'au personnel intéressé, le *Bulletin* traite des dossiers qui alimentent le quotidien de la CMQ. Ainsi, les parutions de l'année 2005 ont principalement concerné le laissez-passer métropolitain, le PGMR, le Règlement de contrôle intérimaire, le *Bottin du réemploi*, le fleuve Saint-Laurent, le schéma d'aménagement, pour ne mentionner que ceux-là. Le *Bulletin* est également accessible sur le site Internet de la CMQ.

ÉVOLUTION DE L'ACHALANDAGE DU SITE INTERNET



LES MUNICIPALITÉS DU TERRITOIRE (POPULATION, SUPERFICIE, POTENTIEL FISCAL ET RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE)

Municipalités	Population[1]	Superficie du territoire[1] (km²)	Potentiel fiscal ($)[2]	Richesse foncière uniformisée ($)[2]
MRC de La Côte-de-Beaupré				
Beaupré	2 889	22,5	318 582 660	270 879 573
Boischatel	4 586	19,6	233 978 345	225 641 229
Château-Richer	3 504	229,0	137 904 336	131 001 077
L'Ange-Gardien	2 923	50,7	137 222 062	130 379 941
Sainte-Anne-de-Beaupré	2 772	64,4	133 993 703	118 896 503
Saint-Ferréol-les-Neiges	2 142	82,3	216 020 344	210 023 578
Saint-Joachim	1 493	40,7	57 839 286	54 497 611
Saint-Louis/Cap-Tourmente	2	0,0	216 480	216 480
Saint-Tite-des-Caps	1 447	130,0	66 150 155	64 308 593
Total MRC de La Côte-de-Beaupré	**21 758**	**639,2**	**1 301 907 371**	**1 205 844 585**
MRC de La Jacques-Cartier				
Fossambault-sur-le-Lac	1 113	11,0	130 680 033	129 730 783
Lac-Beauport	6 010	62,7	458 249 776	449 131 908
Lac-Delage	478	1,5	34 085 892	32 490 622
Lac-Saint-Joseph	194	32,8	108 099 843	108 099 843
Sainte-Brigitte-de-Laval	3 576	111,5	158 832 964	156 608 581
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	4 939	120,6	259 096 828	243 494 507
Saint-Gabriel-de-Valcartier	2 384	441,2	556 566 985	420 178 397
Shannon	4 065	61,8	182 786 456	168 127 477
Stoneham-et-Tewkesbury	5 630	684,8	368 236 928	355 400 242
Total MRC de La Jacques-Cartier	**28 389**	**1 527,8**	**2 256 635 705**	**2 063 262 360**
MRC de L'Île-d'Orléans				
Sainte-Famille	887	46,4	67 892 907	66 555 227
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	525	30,8	60 101 823	59 737 216
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	899	43,6	117 719 719	116 643 437
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	1 661	35,3	148 472 377	145 543 427
Sainte-Pétronille	1 069	4,5	113 503 723	111 679 799
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	1 917	31,1	118 436 648	114 488 847
Total MRC de L'Île-d'Orléans	**6 958**	**191,8**	**626 127 197**	**614 647 953**
Ville de Lévis	126 396	443,6	6 458 507 582	6 035 557 530
Ville de Québec	523 629	544,8	33 357 224 624	30 004 600 082
Total CMQ	707 130	3 347,1	44 000 402 479	39 923 912 510

1. Source : *Gazette officielle du Québec*, Partie 2 du 29 décembre 2004, 136e année, no. 52, page 5587.
Décret 1173 - 2004 concernant la population des municipalités et des arrondissements.

2. Source : *Sommaire des rôles d'évaluation foncière*, MAMSL, janvier 2005.

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2005

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE
2005

		2005	2004
ACTIF			
Actif à court terme		77 237	73 217
Encaisse	1	1 500 000	1 100 000
Placements temporaires	2		
Encaisse et placements affectés	3		
Débiteurs	4	72 033	151 810
Stocks	5		
Tranche exigible des créances à long terme	6		
Autres actifs	7	17 775	23 646
	8	1 667 045	1 348 673
Propriétés destinées à la revente	9		
Placements à long terme	10		
Créances à long terme	11		
Immobilisations	12	172 295	180 965
	13	1 839 340	1 529 638
PASSIF ET AVOIR DES CONTRIBUABLES			
Passif à court terme			
Découvert bancaire	14		
Emprunts temporaires	15		
Créditeurs et frais courus	16	514 839	499 703
Provision pour contestations d'évaluation	17		
Revenus reportés	18		
Versements exigibles sur la dette à long terme	19		
	20	514 839	499 703
Subventions reportées	21		
Dette à long terme	22		
	23	514 839	499 703
Avoir des contribuables			
Surplus (déficit) accumulé	24	1 152 206	848 970
Montants à pourvoir dans le futur	25		
Réserves financières et fonds réservés	26		
Investissement net dans les éléments d'actif à long terme	27	172 295	180 965
	28	1 324 501	1 029 935
	29	1 839 340	1 529 638

Engagements contractuels

Éventualités

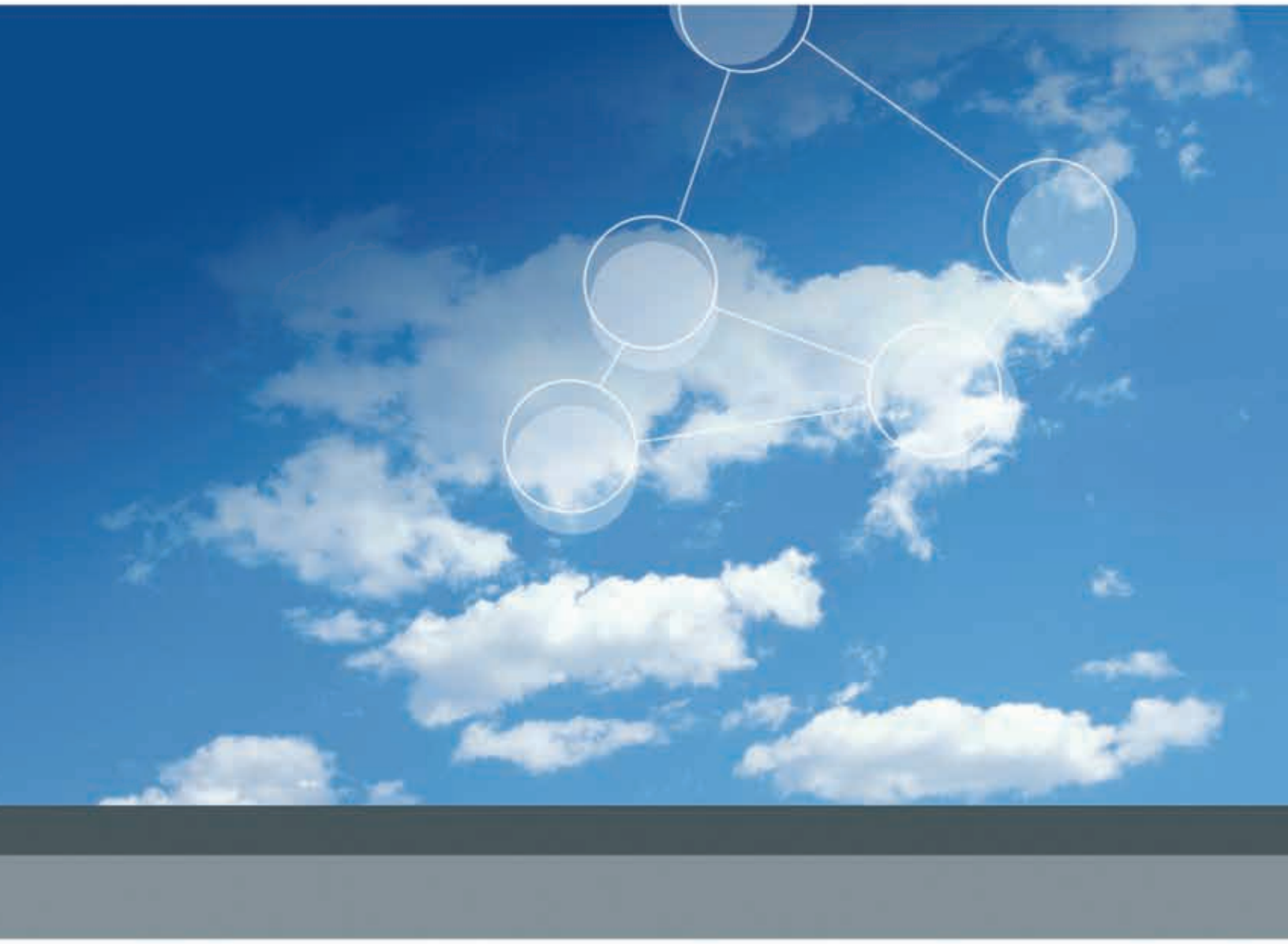
		2005		2004
		Budget	Réalisations	Réalisations
REVENUS				
Taxes	1			
Paiements tenant lieu de taxes	2			
Répartitions aux municipalités membres				
Ensemble des municipalités	3	2 671 847	2 671 847	2 541 210
Certaines municipalités	4	120 000	633 240	300 000
Autres revenus de sources locales	5	40 000	151 994	31 568
Transferts	6	30 000	48 420	92 977
	7	2 861 847	3 505 501	2 965 755
Revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement	8			
	9	2 861 847	3 505 501	2 965 755
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Administration générale	10	2 044 545	2 007 291	1 810 825
Sécurité publique	11			
Transport	12	50 000	55 740	57 155
Hygiène du milieu	13	120 000	373 180	377 977
Santé et bien-être	14			
Aménagement, urbanisme et développement	15	804 758	730 790	775 963
Loisirs et culture	16			
Réseau d'électricité	17			
Frais de financement	18	3 300	55	16
	19	3 058 603	3 167 056	3 021 936
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES				
Remboursement de la dette à long terme				
Remboursement de capital	20			
Virement du Fonds d'amortissement	21			
Virement au Fonds d'amortissement	22			
	23			
Autres transferts aux activités d'investissement	24	68 000	22 557	41 250
	25	68 000	22 557	41 250
	26	3 126 603	3 189 613	3 063 186
SURPLUS (DÉFICIT) DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AVANT AFFECTATIONS	27	(264 756)	315 888	(97 431)
AFFECTATIONS				
Surplus (déficit) accumulé non affecté	28		46 870	
Surplus accumulé affecté	29	264 756	386 098	549 152
Réserves financières et fonds réservés				
Virement de	30			
Virement à	31			
	32	264 756	432 968	549 152
SURPLUS (DÉFICIT) AVANT FINANCEMENT À LONG TERME DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	33		748 856	451 721
Financement à long terme des activités financières	34			
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	35		748 856	451 721

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT
EXERCICE TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 2005

		2005 Budget	2005 Réalisations	2004 Réalisations
SOURCES DE FINANCEMENT				
Revenus spécifiques transférés des activités financières provenant				
Des contribuables ou des municipalités membres				
Taxes générales spéciales	1			
Taxes de secteur spéciales	2			
Répartitions aux municipalités membres				
Ensemble des municipalités	3			
Certaines municipalités	4			
Autres	5			
De tiers				
Contributions des promoteurs	6			
Transferts conditionnels	7			
Autres	8			
	9			
AUTRES TRANSFERTS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	10	68 000	22 557	41 250
Autres sources				
Surplus accumulé non affecté	11			
Surplus accumulé affecté	12		12 652	8 789
Réserves financières et fonds réservés	13			
Emprunts à long terme à la charge				
Des contribuables ou des municipalités membres	14			
De tiers	15			
	16	68 000	35 209	50 039
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
Administration générale	17	16 000	10 212	21 990
Sécurité publique	18			
Transport	19			
Hygiène du milieu	20			
Santé et bien-être	21			
Aménagement, urbanisme et développement	22	52 000	24 997	28 049
Loisirs et culture	23			
Réseau d'électricité	24			
	25	68 000	35 209	50 039
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	26			

Communauté
métropolitaine
de Québec

Bâtir. Dans un même esprit.



Communauté métropolitaine de Québec

1130, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4X6

Téléphone : 418 641-6249
Télécopieur : 418 641-6545
Courriel : info@cmquebec.qc.ca

www.cmquebec.qc.ca